

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

ORGANISATION DES ÉTUDES

ACTIVITÉS PARA- ET EXTRASCOLAIRES
ET PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES
ET DES ÉDUCATEURS



1000 BRUXELLES, le 12/01/78
Boulevard de Berlaimont, 26-28
Tél. 02/219.45.80 à 89

111

Note aux Chefs d'établissements
d'Enseignement de l'Etat

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date, les références et la Direction.

Votre lettre du

Vos références

Nos références
Vc/S77/JC/JG/ML/CN/R.4.02.42

Annexes

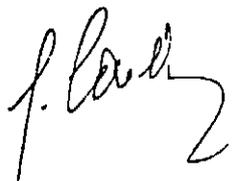
OBJET: Prix des repas de midi servis lors d'activités de recyclage
de l'enseignement de l'Etat.

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que compte tenu de l'augmentation constante du coût de la vie, le service des Activités Para et Extrascolaires et du Perfectionnement des Maîtres et des Educateurs de la Direction générale de l'Organisation des Etudes accorde une augmentation de 30 FB. par repas de midi servi lors de journées pédagogiques ou de stages : le prix passe désormais de 90 FB à 120 FB par participants.
La présente mesure entre, en vigueur le 1er janvier 1978.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

Pour le Directeur général
Le Directeur d'administration


J. CARLIER.